

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/77 portant approbation du budget de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Djibouti pour l'exercice 1966.

n° 66/77

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1966

Date de publication
6 juillet 1966

Date du numéro
1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvé le budget de la Chambre de Commerce de Djibouti pour l'exercice 1966 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : (9.380.000 F.D.) neuf millions trois cent quatre-vingt mille francs Djibouti. Le Président de la Chambre de Commerce est autorisé à prélever sur le Fonds de réserve, aux fins d'équilibre du budget, une somme de trois millions neuf cent quatre-vingt mille francs Djibouti (3.980.000).